

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Ordre du jour :

- Point n°1 : Validation du compte-rendu du 7 juillet 2021
- Point n°2 : Restitution de la phase 2 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets - Examen des scénarii de grille tarifaire 2022.
- Point n°3 : Point financier
- Point n°4 : Décision modificative
- Point n°5 : Achat du terrain à Saint Magne
- Point n°6 : Service civique - Adhésion à une association agréée
- Point n°7 : Vente de bennes

Informations :

Questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à 18H, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 06 octobre 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 30

Pouvoirs : 1

Secrétaire de séance : Bruno MARTY

Présents : Pierre-Olivier HOFER, EXFILO, Vincent LAFITTE, conseiller décideurs locaux de la DRFIP, Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Elisabeth ROBERT, Sabine OESTEREICH, assistante de direction.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, FAURE Charles, DUCOUSSO Jean-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : CAZADE Pascal, BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, LAPEROUSSAZ Patrick, REY Jean-Louis, / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande (pouvoir de ROBERT Pierre), MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, ROCHEREAU Chantal.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : ROBERT Pierre (pouvoir à LACHAIZE Yolande)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel, / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOLDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : LAMARCHE Alexandre.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président ouvre la séance à 18h.

Le Président demande aux délégués présents l'autorisation de modifier l'ordre des points à l'ordre du jour afin de délibérer sur les points nécessitant une délibération pour terminer sur l'examen des scénarii de grille tarifaires 2022 présentés dans le cadre de la restitution de la phase 2 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets.

Le Président informe les délégués du décès de Michel DESPUJOLS, maire de Lamothe Landerron et délégué de l'USTOM, très impliqué depuis des années dans le syndicat. Il sollicite une minute de silence.

Le Président fait part aux délégués du problème de santé de Franck POUJETOUX, responsable du service de la redevance incitative à l'USTOM. Franck a eu un malaise cardiaque jeudi dernier, il se trouve toujours à l'hôpital dans un état critique.

Bruno MARTY est nommé secrétaire de séance.

Point n°1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 07 juillet 2021

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical du 07 juillet 2021.

Pas de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n°4 : Correction de la décision modificative n°1

Le Président passe la parole à Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier de l'USTOM.

Philippe CHUCHE explique qu'il est nécessaire d'apporter une correction à la décision modificative n°1 votée au comité syndical du 02 juin 2021.

En effet, pour des raisons logicielles la régularisation au 103 ne peut être mise en œuvre en opération d'ordre, il est convenu avec le Trésorier qu'elle soit réalisée en opération réelle sur les Chapitres 10 et 16. Par conséquent, il est nécessaire de passer une nouvelle délibération. La seconde régularisation reste inchangée.

Initial	Corrigé			INVESTISSEMENT				
				Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	
041	10	103	Plan de relance FCTVA		236 487,00 €			Régularisation: remboursement de l'avance de la Caisse des Dépôts à enregistrer en contrepassation du compte de réserve adéquat et non en remboursement de prêt classique
041	16	1641	Emprunts en euros				236 487,00 €	
041	041	1678	Autres emprunts et dettes		200 000,00 €			Régularisation emprunt passé à l'envers/ cession du terrain et du bâtiment de Pineuilh cédés au SIAEPA en 2012
041	041	2115	Terrain				33 000,00 €	
041	041	2138	Batiment				167 000,00 €	
				0,00 €	436 487,00 €	0,00 €	436 487,00 €	
				436 487,00 €		436 487,00 €		

Le Président demande s'il y a des questions sur la correction de la décision modificative n°1. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour la validation de la correction de la décision modificative n°1 du budget telle que présentée :

Résultat du vote :

Pour : 31 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la correction de la décision modificative n°1 du budget.

Point n° 5 : Déchèterie de Saint Magne - Achat de terrain

Par délibération D2021-02-04, le Comité Syndical a adopté l'achat du terrain de Mme et M Dumas sur Saint Magne de Castillon.

Le bornage du terrain, réalisé les 9 mars et 21 juin 2021 par M Nicolas RICHARD, géomètre, précise la surface à acheter qui s'établit à 1 962 m². Une étude géotechnique doit être réalisée.

Bastien Mercier, Vice-Président en charge des sites, précise que cette étude servira pour l'ensemble des travaux qui seront réalisés pour la mise aux normes de la déchèterie.

Pour permettre de signer le compromis de vente, une nouvelle délibération comprenant les indications précises de surface et de prix doit être adoptée.

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à signer le compromis et l'acte définitif le cas échéant selon les conditions suivantes :

- Prix d'acquisition : 49 000€ pour une surface de 1 962 m²,
- Prise en charge par l'USTOM de l'étude géotechnique.

Le Président demande s'il y a des questions sur la proposition de délibération telle que présentée ci-dessus. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à signer le compromis et l'acte définitif le cas échéant selon les conditions suivantes :

- **Prix d'acquisition : 49 000€ pour une surface de 1 962 m²,**
- **Prise en charge par l'USTOM de l'étude géotechnique**

Résultat du vote :

Pour : 31 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le compromis et l'acte définitif le cas échéant selon les conditions suivantes :

- Prix d'acquisition : 49 000€ pour une surface de 1 962 m²,
- Prise en charge par l'USTOM de l'étude géotechnique

Point n° 6 : Service civique : Adhésion à une association agréée

Dans le cadre de l'étude sur la gestion de proximité des biodéchets, le Comité Syndical du 30 mars 2021 a autorisé par délibération D2021-03-18 le Président à signer des conventions d'engagement de services civiques avec une association agréée par la direction départementale chargée de la cohésion sociale.

Ces associations prennent en charge l'établissement du dossier d'engagement des services civiques ainsi que la recherche des candidats intéressés. Afin de bénéficier de ces services, l'USTOM doit s'acquitter de la cotisation annuelle de l'association retenue.

Le Président propose au Comité Syndical d'adhérer à l'Association de l'Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud Gironde agréée par la direction départementale. Le montant de l'adhésion pour les collectivités locales est de 200€.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour adhérer à l'Association de l'Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud Gironde agréée par la direction départementale

Résultat du vote :

Pour : 31 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'Association de l'Union des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Sud Gironde agréée par la direction départementale.

Le Président précise que, malheureusement, il y a très peu de candidats.

Point n° 7 : Vente de bennes

Philippe CHUCHE fait part aux délégués qu'en 2021 l'USTOM a renouvelé une partie de son parc de bennes, identifiant 13 bennes impropres à son usage.

Ces bennes ont été proposées à différents acheteurs (Derichebourg, Decons) dans un contexte favorable au prix de reprise de la ferraille (220€ HT/tonne).

Le prix définitif sera déterminé à l'issue de leur pesée consécutive à la livraison, mais une estimation peut d'ores et déjà être réalisée:

- 13 bennes sont à reprendre de 35 m3 chacune à environ 2,88 T/u.
- Soit un total ferraille de 37,44 t

La cession envisagée porterait donc sur 13 bennes, pour un montant approximatif de 8 240 € HT à M. Coutarel qui a fait la meilleure offre.

Rappel des textes (pour mémoire, cités à l'occasion de la délibération du 02/06/2021 relative à la cession de matériel roulant ancien) :

Dans un EPCI comme dans une commune, la compétence pour aliéner un bien immobilier appartient à l'assemblée délibérante. Toutefois, celle-ci peut déléguer au maire/Président la capacité d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Sauf exception prévue dans les textes (matériels informatiques ou < à 300 €), les biens mobiliers appartenant au domaine privé peuvent être cédés à condition que soit respecté le principe d'incessibilité à vil prix.

Par ailleurs, elles disposent d'une grande liberté dans la détermination du mode de vente des biens répondant à ces caractéristiques, notamment la vente de gré à gré, les annonces locales, le recours à un commissaire-priseur, la vente aux enchères en ligne, notamment le site des domaines : encheres-domaine.gouv.fr

Il ne pèse aucune obligation de respecter une procédure de publicité ou de mise en concurrence.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à lancer les démarches et l'autoriser le cas échéant, à signer les actes pour la vente des bennes.

Résultat du vote :

Pour : 31 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à lancer les démarches et l'autoriser le cas échéant, à signer les actes pour la vente des bennes.

Point n° 3 : Point financier

Le Président demande à Philippe CHUCHE de présenter la situation financière au 30 juin 2021 et la projection à la fin d'exercice 2021.

Philippe CHUCHE indique qu'aucune Décision Modificative n'est envisagée d'ici la fin de l'année. Au niveau des dépenses estimées fin 2021, il fait valoir les points suivants :

Des frais généraux maîtrisés à hauteur de 85% du budget :

- L'expérimentation biodéchets retardée (report des engagements au PP2022),
- Report de travaux sur les installations (problème de disponibilité des polyvalents),
- Frais administratifs réduits : impact du Covid sur déplacements et les manifestations, ...

Une masse salariale (chap.012) contrôlée à 93% du Budgété :

- Optimisation des horaires des rotations des chauffeurs,
- Décalages liés à des postes pourvus en cours d'année (Recyclerie, renforts Communication et Ressources Humaines, remplacement l'été en déchèteries),
- Recours à l'intérim limité au strict minimum (notamment durant les congés d'été),
- Des formations repoussées en raison du Covid.

M. CHUCHE met aussi en évidence des nouvelles dépenses exceptionnelles :

- La location supplétive de camions du fait de l'immobilisation imposée par leur état (100 K€), (Contrôle VERITAS du 13 septembre)
- La mise en place des titres-restaurant,
- La prise en charge du traitement d'encombrants (40K€) à la suite des inondations en Garonne et en Dordogne du 4 février 2021,
- Les rattachements 2020 insuffisants sur les marchés d'exploitation (160 K€),
- Dénouement judiciaire vis-à-vis de la Mairie Massugas (80 K€).

FONCTIONNEMENT - ESTIMÉ DES DEPENSES FIN 2021 :

VUE D'ENSEMBLE ESTIME 2021/BP2021 au 30/06/2021									
		Compta	TOTAL	RÉALISÉ	PROJECTION MEDIANE	TOTAL		TOTAL	EVOLUTION N/N-
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021 (b)	Ecart Est-BP (b)-(a)	Tx	COMMENTAIRE	CA2021/CA2020
DEPENSES									
011	Charges Générales hors 611	992 612 €	1 239 271 €	618 466 €	1 070 694 €	-168 577 €	86%		108%
	611 des charges générales	127 230 €	157 889 €	86 124 €	116 414 €	-41 475 €	74%		91%
	611-Marchés d'exploitation	5 212 581 €	5 956 000 €	3 029 003 €	6 016 500 €	60 500 €	101%		115%
	Sous-Total 011 :	6 205 193 €	7 353 160 €	3 733 593 €	7 203 609 €	-149 552 €	98%		116%
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 412 866 €	1 026 695 €	2 233 700 €	-179 166 €	93%		102%
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	52 142 €	24 564 €	49 128 €	-3 014 €	94%		116%
66	Charges Financières	92 178 €	92 948 €	48 882 €	92 948 €	0 €	100%		101%
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	47 500 €	835 €	127 500 €	80 000 €	268%	cf. affaire Massugas	460%
68	Provisions pour risques et charges	0 €	54 502 €	0 €	54 502 €	0 €	100%		#DIV/0!
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	774 081 €		774 081 €	0 €	100%		107%
022	Dépenses imprévues		250 000 €		100 000 €	-150 000 €	40%	impact PB camions	
023	Virement à la section d'Investissement	0 €	2 566 353 €						
TOTAUX :		9 271 631 €	13 603 552 €	4 834 569 €	10 635 467 €	-401 732 €	96%	Ecart (hors virt) favorable: moins de dépenses	115%

Philippe CHUCHE indique que si les tonnages prévus se maintiennent jusqu'à la fin de l'année, si aucun aléa n'est constaté au niveau des marchés, le budget sera équilibré à la fin de l'année.

Le Président tient à remercier les services qui ont suivi les préconisations faites par les élus quant à la maîtrise de la masse salariale et des dépenses en général. Tous les agents ont œuvré afin d'optimiser les services allant jusqu'à remplacer les agents de déchèteries en congés, afin de ne pas faire appel aux intérimaires. Ces résultats ont été obtenus grâce au professionnalisme de tous les agents. La reconnaissance du travail accompli devra être à la hauteur de la tâche.

FONCTIONNEMENT : ESTIMÉ DES RECETTES FIN 2021 :

VUE D'ENSEMBLE ESTIME 2021/BP2021 au 30/06/2021									
		Compta	TOTAL	REALISE	PROJECTION MEDIANE	TOTAL		TOTAL	EVOLUTION N/N-1
RECETTES		CA 2020	BP + BS 2021 (a)	EXECUTION AU 30/06/2021	PROJECTION AU 31/12/2021 (b)	Ecart Est-BP (b)-(a)	Tx	COMMENTAIRE	CA2021/CA2020
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 690 133 €	4 345 067 €	9 023 658 €	333 524 €	104%	Impact années antérieures	116%
	SUBV. eco-emballages/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	926 600 €	499 330 €	1 069 330 €	142 730 €	115%	BP prudent	85%
	Ademe	32 827 €	17 500 €	0 €	17 500 €	0 €	100%		53%
	Remboursements sur CAE	52 334 €	57 000 €	17 922 €	53 500 €	-3 500 €	94%		102%
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 691 233 €	4 862 318 €	10 163 988 €	472 754 €	105%		111%
70	Produit des services dont facturations	641 060 €	810 794 €	449 372 €	1 033 564 €	222 770 €	127%	Recettes matériaux	161%
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €		172 628 €	0 €	100%		100%
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	30 000 €	9 915 €	25 000 €	-5 000 €	83%		24%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	202 001 €	105 082 €	242 766 €	40 765 €	120%	CA Recyclerie	131%
76	Produits financiers	7 €	0 €	2 €	2 €	2 €	#DIV/0!		30%
77	Produits exceptionnels	13 873 €	22 083 €	5 010 €	13 546 €	-8 536 €	61%		98%
002	Solde cumulé reporté		2 674 813 €						
	TOTAUX :	10 238 292 €	13 603 552 €	5 431 699 €	11 651 493 €	722 755 €	107%	Ecart (hors virt) favorable: plus de recettes	114%
	Résultat de fonctionnement (CA N):	966 661 €	0,00 €	597 130	1 016 026			Résultat projeté = Rec. - Dép. Réelles	

Philippe CHUCHE met en avant :

- l'exécution satisfaisante des recettes de la Redevance Incitative (facturation conforme), ainsi que la perception de recettes sur les années antérieures (dito 2020) consécutive au travail de suivi du Trésor Public.
- la remontée confirmée des cours de reprise des matériaux, résultat de la négociation de prix planchers,
- la progression significative des recettes du magasin de la Recyclerie (+25% /BP),
- la perception, à priori, de la totalité des soutiens Citéo (atteinte des objectifs), plus la perception de majorations exceptionnelles des années antérieures.

subventions CITEO	2021	2020	
Majoration except 2018	12 034,00 €	199 390,00 €	Liquidatif 2018
Majo except.perf 2019	11 439,00 €	0,00 €	
Soutien papier 2020	76 556,00 €	76 454,00 €	Soutien 2019
Soutien T2	399 300,00 €	330 300,00 €	
Soutien T4	270 000,00 €	247 900,00 €	
Liquidatif N-1	300 000,00 €	351 337,00 €	Liquidatif 2019
Totaux	1 069 329,00 €	1 205 381,00 €	

Pour conclure le chapitre du fonctionnement, il précise les points suivants :

- Le résultat de l'exploitation attendu fin 2021 se situe dans une fourchette certaine comprise entre +500 K€ et 1.500 K€
- Il est très probable que le résultat (hors éléments exceptionnels) se situera au même niveau voire légèrement supérieur à celui de 2020, soit 1M€.
- Il permettra d'autofinancer les investissements de 2021 sans recours à l'emprunt et d'assurer un fonds de roulement de plus de 3 M€ fin 2021.
- La réévaluation de la grille tarifaire fin 2020 alliée à une gestion rigoureuse permet à la situation financière du syndicat de se stabiliser.

Projection investissements fin 2021 :

	Budget (BP+BS+RAR)	Liquidé fin 09	Engagé fin 09	Compt engag fin 09	Disponible
Opérations en cours ou réalisées	919.390 €	512.683 €	178.079 €	75.494 €	153.133 €
Opérations à lancer en 2021	150.370 €	0 €	0 €	0 €	150.370 €
Opérations annulées/ reportées	372.493 €	11.685 €	46.553 €	-46.553 €	360.808 €
Total	1.442.254 €	524.568 €	224.632 €	28.941 €	664.311 €

Au 30/09/2021, l'exécution prévisible du budget d'investissement (1,442 M€) laisse présager pour la fin de l'exercice 2021 un taux de réalisation anticipé compris entre 53% (situation aujourd'hui) et au maximum 65% (si toutes les opérations à lancer en 2021 sont effectivement engagées avant le 1er décembre).

Environ 500 K€ de crédits votés seront annulés et à reporter, le cas échéant, sur les prochaines années.

Le Président remercie Philippe CHUCHE de cette présentation.

Il souligne que, grâce à une gestion très rigoureuse, le résultat s'améliore. Cette situation permet de voir l'avenir de façon plus positive que l'an passé à la même époque. L'USTOM va pouvoir prévoir des investissements plus importants à savoir, l'achat de matériel, la rénovation des déchèteries et de la Recyclerie en améliorant l'accessibilité.

Il dit son incompréhension sur les charges imprévues consécutives au rapport de VERITAS du 13 septembre, qui a conduit à l'immobilisation de 4 camions et 2 grues alors que 6 mois avant, un contrôle de la même société ne stipulait aucun problème sur ce matériel. Des mesures devront être prises pour qu'à l'avenir, une telle situation ne se représente pas.

Le Président tient cependant à souligner la réactivité et le professionnalisme du service support face à cette situation. Il tient aussi à féliciter le personnel de la Recyclerie pour son investissement et les résultats obtenus. La Recyclerie est un tremplin pour la plupart des personnes qui sont embauchées. Cet excellent résultat est récompensé par la nomination de Nadine MONZEIN en tant que responsable de la Recyclerie, le poste d'assistante est pérennisé et l'embauche d'une personne au niveau de l'atelier est prévu début 2022. Messieurs Bastien MERCIER et Fabrice MICHEL travaillent sur la valorisation du site.

Le Président fait part aux délégués de son incompréhension concernant la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par le pôle territorial du CŒUR Entre Deux Mers (CRTE) 2021-2026. En effet, il est apparu que les syndicats des ordures ménagères invités pour la signature, SEMOCTOM et USTOM, n'étaient pas éligibles aux subventions attachées au CRTE. Bien qu'ayant proposé certains projets, nous sommes exclus par l'Etat des projets de Territoire pour lesquels l'USTOM avait l'opportunité de mettre en œuvre des projets entrants dans le cadre de la loi de transition énergétique.

Point n° 2 : Restitution de la phase 2 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets Examen des scénarii de grille tarifaire 2022
--

Le Président informe les délégués que l'avis de l'avocat sur les scénarii proposés ne sera connu que fin octobre, la modification de la grille 2022 ne sera pas actée pour 2022 sans l'accord juridique de l'avocat car l'USTOM est toujours en procédure avec des associations et Monsieur MARGALEF.

Il souhaite que l'assemblée se positionne collectivement sur les propositions de grille étudiées.

Monsieur Pierre-Olivier HOFER d'EXFILO présente la phase 2 de l'étude d'optimisation du service de gestion des déchets portant sur des propositions de scénarii de grilles tarifaires 2022 (document présenté en annexe).

Il explique que l'objectif est de compenser l'écart constaté entre les usagers, les professionnels et les administrations. Cette réflexion conduit à présenter différents scénarii afin d'obtenir des orientations de travail complémentaire.

François MAS fait remarquer que dans les administrations il y a les cantines, les salles des fêtes, les maisons de retraite et les hôpitaux, il faudrait avoir le détail des professionnels et quel type de déchets ils produisent.

Le Président rappelle qu'en 2014 la grille établie a été construite sans exemple et en fonction de la situation à l'époque, l'évolution de la grille aurait dû être faite en tenant compte du terrain. Nos plus gros producteurs de déchets sont Leclerc et les hôpitaux de La Réole et Sainte Foy, il faut savoir que certains syndicats refusent ces producteurs. Il rappelle aux délégués que la grille ne doit incorporer aucun critère social.

Le Président donne la parole à Monsieur HOFER pour la présentation des points suivants :

- 1- Pourquoi une révision de la grille tarifaire
 - o Les objectifs de la révision de la grille tarifaire,
 - o Le produit de REOM actuel,
 - o La situation actuelle.
- 2- Principe de construction de la nouvelle grille tarifaire et propositions
 - o La nouvelle dotation en bac,
 - o Un abonnement différencié selon le type d'utilisateur,
 - o Comment estimer l'impact de la réduction des levées forfaitaires,
 - o Scénarios de grille tarifaire : simulations calculées à produit de REOM constant, afin de voir les effets de changements de grilles et de dotations.
 - 2 propositions :
 - o Groupe 1 : facturation d'un abonnement à l'utilisateur (indépendamment du nombre de bacs OMR) et d'un abonnement au bac (proportionnel à la taille du bac OMR)
 - Avec 15 levées
 - Avec 12 levées
 - o Groupe 2 : facturation d'un abonnement au bac fixe et d'un abonnement au bac proportionnel
 - Avec 15 levées
 - Avec 12 levées

Synthèse :

Critères décisionnels/objectifs politiques	Perception de l'évolution des scénarii / grille 2021 (avec nouvelle dotation de bacs)						Impact nouvelle dotation bacs
	Scénario 1 (Abonnt usager & au bac)		Scen.2 (Abonnt au bac fixe+proport.)		Scén. dit grille actuelle		
	50€/15 levées	50€/12 levées	50€/15 levées	50€/12 levées	116€/15 levées	116€/12 levées	
1-Correction de l'inéquité Pros/Part.							
Transferts de cotisation	++	++	++	++	+	+	0
	(685 K€)	(790 K€)	(740 K€)	(844 K€)	(342 K€)	(447 K€)	
Cout litre Pro/Cout litre Part. (2021: 61%)	98%	104%	99%	107%	79%	86%	0
2-Participation de tous les usagers (usagers sans bacs)	++	++	0	0	0	0	0
3-Diminution du nbre de levées forfaitaires	+	++	+	++	+	++	0
4-Réduction facture des petits producteurs							
Particuliers: réduction des 90 L/120 L	+	+	+	+	+	+	+
Particuliers: réduction des 240 L	-	-	-	-	0	+	+
Professionnels: réduction des 90 L/120 L	+	+	+	+	-	-	+
5-Risque financier							
Réduction de la fact. complémentaire	-	--	-	--	-	--	(-460 K€)
Part de REOM assurée par des recettes forfaitaire/total (grille 2021 : 92%)	-	--	-	--	-	--	-
	(89%)	(86%)	(89%)	(86%)	(89%)	(86%)	
Perte potentielle des gros producteurs	--	--	--	--	-	-	0
	(tarif 2021+48%)	tarif 2021+50%	tarif 2021+52%	tarif 2021+54%	tarif 2021+28%	tarif 2021+30%	
6-Sécurité juridique	--	--	-	-	0	0	0
	(2 critères modifiés)	2 critères modifiés	(1 critère modifié)	(1 critère modifié)	(0 critère modifié)	(0 critère modifié)	

Le Président souhaite connaître l'avis des délégués sur les scénarii présentés.

Bruno MARTY explique que la part fixe est importante, le passage à 12 levées risque d'augmenter les dépôts sauvages par conséquent il opte plutôt pour 15 levées. Il lui semble compliqué d'augmenter les usagers ayant de gros bacs. Concernant l'aspect juridique, il faut être prudent. Il opte donc pour le scénario de la grille actuelle sur 15 levées.

Le Président indique que la taxation au litre a été envisagée mais qu'elle n'est pas possible.

Christophe MIQUEU estime que le rééquilibrage est un enjeu majeur. Il préférerait la grille actuelle avec 15 levées bien que la diminution ne soit pas pour l'ensemble des usagers.

Benjamin MALAMBIC estime qu'il n'est pas normal que ce soient les particuliers qui paient pour les autres, la baisse des levées est indispensable. Il élimine le dernier scénario et opte pour les scénarii 1 et 2 avec 15 levées voir 12 si on veut aller plus loin.

François MAS même position que Benjamin MALAMBIC.

Le Président souhaitant avoir l'avis de l'ensemble des délégués demande à chacun de se positionner à main levée sur les points suivants :

- Modification du nombre de levées :
 - o Passage à 15 levées au lieu de 18 :
 - Favorable : 25
 - o Passage à 12 levées :
 - Favorable : 3
- Résorption de l'iniquité de la taxation entre particuliers et professionnels :
 - o Favorable : 28
 - o Contre : 4
 - o Abstention : 1
- Modification de la dotation en bac :
 - o Favorable : 17
- Envisager un abonnement par logement
 - o Favorable
 - o Contre : 2
- Envisager une taxation des professionnels sans bac OM ou participation modique
 - o Favorable
 - o Contre : 2
- Choix des grilles :
 - o Scénario 1 : un abonnement accès au service fixe par usager + abonnement par bac (15 levées)
 - Favorable : 22
 - o Scénario 2 : un abonnement accès au service fixe par bac + un abonnement par bac (15 levées)
 - Contre
 - o Scénario 3 : scénario grille actuelle, abonnement fixe et unique par bac (15 levées)
 - Favorable : 6

Le Président indique que l'orientation pour la construction de la grille 2022 est prise mais que si l'avocat met son veto on gardera la même grille qu'en 2021 en intégrant les points votés aujourd'hui.

Il informe les délégués de la mise en place d'une convention de partenariat avec les syndicats de l'Est Girondin, SMICVAL, SEMOCTOM, SMICTOM Sud Gironde, Convergence Garonne, avec pour objectifs différentes études, l'achat en commun de matériel.

Le Président demande s'il y a des questions. Pas d'autre question : l'ordre du jour étant terminé, il remercie les délégués de leur participation et les invite à se retrouver autour d'un verre.

La séance est levée à 20H.30

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke at the end.

